



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

Le Mans, le **18 AOUT 2022**

Monsieur le préfet
à
Maître Guillaume LE BORGNE

Objet : Recours gracieux contre l'arrêté du 19/05/2022
PJ : Courrier du 28 juin 2022 de Maître Guillaume LE BORGNE

Maître,

Par courrier du 28 juin 2022, cité en référence, vous sollicitez un recours gracieux contre l'arrêté du 19 mai 2022, n°S70142490430803, plaçant Monsieur [redacted] en congé de longue durée d'office du 16 mars 2022 au 15 décembre 2022, soit pour une durée de 9 mois, en réponse à l'avis favorable de prolongation prononcé par le Conseil Médical Formation Restreinte lors de sa séance du 6 mai 2022.

Je vous avise avoir pris en compte votre demande et vous informe que cet arrêté a été retiré.

Je vous pris d'agréer Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Eric ZABOURAEFF

Maître Guillaume LE BORGNE
126 rue du Cluzel
37000 TOURS
Tél : 02 43 39 72 72
Mel : pref-mail@sarthe.gouv.fr
Place Aristide Briand - 72041 Le Mans Cedex 9